



Monsieur Bernard Giguère travaille depuis le 2014-01-06 chez **Microcom inc.** comme journalier. Il a reçu un avis de cessation d'emploi seulement 48 heures avant son licenciement. La raison de son départ est qu'il est congédié.

Voici son adresse personnelle : 54, route de la Côte
Montréal (Québec) J8R 5H8
Téléphone : 514 333-0101

Informations supplémentaires :

- Son numéro d'employé est 24.
- Taux de vacances : 4 %
- NAS : 111 222 333
- Le licenciement est effectif à partir du vendredi 2014-09-12, à la fin de la journée de travail.
- La semaine de travail est du dimanche au samedi.
- Monsieur Giguère reçoit le même salaire à chaque semaine, soit 380 \$ brut pour 30 heures.
- Son code de retenue fédéral est 4; son code de retenue au provincial est D.

On vous fournit les documents suivants :

- Journal général
- Calendrier 2014

Travail à faire :

Enregistrez la paie de la période se terminant le 13 septembre en plus de l'indemnisation et de sa paie de vacances au journal général.



L'entreprise **XYZ inc.** a trois employées à son service. On vous demande de calculer les paies pour la semaine du 2014-02-02 au 2014-02-08. Les données sommaires de la semaine vous sont fournies dans le journal des salaires et les fiches individuelles. Veuillez considérer qu'une semaine normale de travail est de 40 heures.

Travail à faire :

1. Complétez le journal des salaires et les fiches individuelles.
2. Établissez les écritures de la journalisation des paies au journal général.
3. Reportez les écritures au grand livre général.